

## Cour des comptes/Installation des hauts magistrats

# La performance au cœur de l'action des promus

E. NDONG-ASSEKO  
Libreville/Gabon

**HUIT** nouveaux magistrats de la Cour des comptes dont trois présidents de Chambre (Pascal Biveghe Bi Mvé, Alex Euv Moutsiangou et Murielle Minkwe Mezui épouse Mintsa Mi Owono), un conseiller maître (Annie Awelogosso), un Conseiller référendaire (Graziela Smeralda épouse Smück), un auditeur supérieur (Justin Renaud Ndong Osselé qui réintègre la juridiction après un détachement) et deux procureurs généraux adjoints (Armand Yebe et Marthe Mboundji Nzikou épouse Doufilou Laufylo) ont pris officiellement leurs fonctions, hier. L'audience solennelle d'installation de ces magistrats, présidée par le premier président de cette juridiction, Gilbert Ngoulakia, a vu la présence de plusieurs personnalités dont le directeur de cabinet du ministre d'Etat, ministre de la Justice, et le premier président du Conseil d'Etat, etc.

La notion de performance, plusieurs fois ressassée au cours de cette cérémonie, et par le procureur général Mme Charlotte Mpaga et par son premier responsable Gilbert Ngoulakia, pourrait être le maître-mot qui va désormais être au cœur de l'action de la juridiction financière. Rappelant son message lors de la rentrée judiciaire 2016-2017 au cours duquel elle avait mis l'accent sur les performances de la justice en tant qu'institution, le procureur général a exhorté de nou-



Photo : Essone Ndong

Gilbet Ngoulakia, premier président de la Cour des comptes (au centre), lors de l'installation des promus.



Photo : Essone Ndong

Le procureur général, Mme Charlotte Mpaga (à l'extrême gauche) peu avant ses réquisitions.



Photo : ESSONE NDONG

Vue partielle des hauts magistrats installés.

veau les magistrats de l'ordre financier «à en prendre davantage conscience et à se comporter en conséquence». Et d'ajouter : «Cette culture de la performance doit toujours se traduire dans votre comportement où que vous soyez et dans tous les actes que vous aurez à élaborer dans l'exercice de vos nou-

velles charges respectives». Et s'agissant justement des «actes», elle indiquera: «la performance sera évaluée à leur production dans un délai raisonnable, par leur quantité et par leur qualité». Mais le ministère public ne doute pas un seul instant que ces juges financiers promus puissent être à la hauteur de

leurs fonctions : «Je ne peux cependant manquer de faire observer que vos nominations respectives qui procèdent des nécessités de service, correspondent à un choix réfléchi, tenant compte du profil qui a été décliné au sujet de chacun de nous».

Le premier président de la Cour des comptes, lui aussi,

n'a pas fait mystère de sa préoccupation de voir la juridiction financière être de plus en plus performante. «En ma qualité de premier président de la Cour des comptes, toujours en quête de la performance de notre juridiction et institution supérieure de contrôle des finances publiques, a dit M. Ngoulakia, je compte sur vos capacités analytiques et de synthèse, vos habilités interpersonnelles et de communication, votre expérience de vérification dans tous les domaines ainsi que vos habilités de gestion et de

*négociations».* Gilbert Ngoulakia devait, par ailleurs, interpellier les magistrats promus à propos des concepts qui doivent dominer leur action à des degrés différents et dans divers domaines : «Le jugement des comptes des comptables patents ainsi que ceux des comptables de fait, le jugement des fautes de gestion, le jugement des entraves à l'action de la Cour des comptes, le contrôle de l'exécution des Lois de finances, le contrôle du bon emploi des crédits, fonds et valeurs gérés par les différents services administratifs et par les collectivités locales, le contrôle des comptes et la gestion des entreprises publiques, des institutions constitutionnelles, des organismes bénéficiant du concours financier de l'Etat ou de toute autre personne morale de droit public, la réalisation des audits et l'évaluation des politiques publiques sont des missions qui doivent être accomplies conformément à la Constitution de la République gabonaise, à la loi organique relative à la Cour des Comptes, aux normes internationales et aux traditions d'un corps de magistrats attachés à la recherche des preuves et à la rigueur des déductions».

## Etat de santé du chef de l'Etat/Déclaration du "Collectif des anciens cadres et dignitaires de la République"

### Le gouvernement invité à délivrer une communication "claire, transparente et fiable"

Martina ADA METOULE  
Libreville/Gabon

**LE** "Collectif des anciens cadres et dignitaires de la République" a fait une déclaration, hier à la Chambre de commerce". Occasion pour cette structure, par la voix de l'ancien membre de la Cour constitutionnelle, Paul Malekou d'inviter le gouvernement à s'exprimer "sans délai" sur l'état de santé du chef de l'Etat. Ils ont ainsi appelé le Premier ministre et son équipe à délivrer une communication "claire, transparente et fiable". Dans la situation du moment, précise l'orateur, "devant le silence inquiétant et pour le moins embarrassé de la communication du gouvernement sur l'absence pro-



Photo : D.R

Les dignitaires de la République après leur déclaration.

longée du président de la République, le peuple gabonais et la communauté internationale sont en droit de se poser la question de la vacance du pouvoir à la tête de l'Exécutif". Ledit collectif a "particulièrement" invité

l'équipe gouvernementale à indiquer le cap à suivre notamment, "à l'issue des dernières consultations électorales, législatives et locales". A côté de cet appel, ils ont exhorté les ministres à "dé-

mystifier et à stigmatiser les rumeurs de tout genre, les manœuvres et autres démarches parallèles susceptibles de créer la confusion dans l'esprit des citoyens, de perturber l'ordre public et la tranquillité sociale (...)".

## Précision

UNE incompréhension s'est glissée, en page 3, dans notre édition d'hier.

Au lieu de lire "Raymond Placide Ndong Meyo dénonce la fraude", il fallait plutôt entendre que le candidat des Sociaux démocrates gabonais (SDG) au 2<sup>e</sup> arrondissement de la commune de Libreville lors des dernières élections législatives, a appelé l'ensemble des habitants de cette circonscription électorale "à l'apaisement et à la réconciliation, au terme du second tour". D'autant plus que, dans son propos liminaire, le ministre délégué en charge du Suivi des Actes du Dialogue politique, a clairement indiqué que "les élections sont terminées, respectons nous. Remettons nous au travail, n'empêchons pas notre député de réaliser ses engagements". En ce sens, a-t-il poursuivi, "partant que les gagnants et les perdants, ensemble, avancent stérilisant la haine et fertilisant l'amour et l'union. Un peuple dont les membres ne se pardonnent pas, dont la fibre fraternelle ne vibre pas, est voué à l'échec, à la catastrophe".

Un message de rassemblement d'autant plus utile que M. Ndong Meyo a souligné que "cependant, à la vérité, je me dois de dire que certains de nos frères et sœurs gardent un goût amer parce que voyant cette élection teintée de fraude, de corruption et de trahison. D'autres par contre, en récoltent satisfaction parce que convaincus de l'honnêteté, de la loyauté et de la sincérité de cette élection". Nos excuses à l'intéressé et aux lecteurs.